BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Avenue Joseph Anoma, Plateau - 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tél: (225) 27 20 32 66 85 / 27 20 31 55 50 Fax : (225) 27 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site Internet : www.brvm.org

AVIS N°007 - 2026 / BRVM / DG

Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY)

Emprunt obligataire

" FCTC SONABHY 8,10 % 2025-2031"

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation des obligations issues du "**FCTC SONABHY 8,10% 2025-2031**" admis au compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **jeudi 22 janvier 2026**.

Dans le but d'assurer sa mission de garantir la sécurité énergétique du BURKINA FASO, la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY), a avec l'autorisation de l'Etat Burkinabé mobilisé sur le marché financier régional un financement dans le cadre d'une titrisation de créances. La SONABHY a ainsi établi, conjointement avec la société de gestion JOSEPH TITRISATION, le compartiment " FCTC SONABHY 8,10% 2025-2031" du Fonds Commun de Titrisation de Créances dénommé FCTC SONABHY.

Cette levée de fonds a pour objectif la construction d'infrastructure de stockage pouvant disposer de réserves d'énergie en quantité suffisante pour faire face aux crises géopolitiques, aux retards d'importation, ou encore aux fluctuations des prix mondiaux des hydrocarbures.

La diffusion des titres " FCTC SONABHY 8,10% 2025-2031 " dans le public au prix de 10 000 FCFA a eu lieu du 21 juillet au 19 septembre 2025.

A l'issue de cette opération, 3 434 458 obligations " FCTC SONABHY 8,10% 2025-2031 " pour un montant total de 34 344 580 000 FCFA ont été souscrites sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

La date de jouissance desdites obligations est le **26 septembre 2025**.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est la **procédure ordinaire** avec un cours de référence fixé à 10 000 FCFA.

Le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente.

Le symbole adopté pour le titre est "**FSNBBF.O1**".

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) SBIF, est responsable de l'introduction en bourse des obligations issues du " FCTC SONABHY 8,10% 2025-2031 ".

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant ces obligations, sont priés de communiquer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) SBIF, 01 BP: 5394 Ouagadougou 01,Tel: (+226) 25 33 04 91 / 25 33 04 92, Fax: (+226) 25 33 04 90 ; E-mail: sbif@sbifbourse.bf , ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, 05 janvier 2026

Le Directeur Général

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
LE DIRECTEUR GENERAL
UEMOA - ABIDJAN

Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE